



**Mémoire présenté
par
l'Association des jardineries du Québec (AJQ)**

**à la
Commission sur l'Avenir de l'Agriculture et
de l'Agroalimentaire du Québec**



MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
L'ASSOCIATION DES JARDINERIE DU QUÉBEC (AJQ)
À LA COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE
ET DE L'AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC

Une association qui a le vent dans les voiles

L'Association des jardineries du Québec (AJQ) réunit, dans toutes les régions du Québec, les propriétaires de jardineries ainsi que toutes les entreprises intéressées à favoriser le développement du commerce de détail en horticulture ornementale.

Elle a pour principaux objectifs d'encourager le dialogue entre les membres, et de promouvoir l'importance ainsi que les bienfaits du jardinage. Elle s'engage aussi à informer ses membres sur les nouvelles tendances de l'industrie et à leur offrir les activités de formation nécessaires à la croissance de la vente au détail. Elle participe activement au *Projet de récupération et de recyclage des matières résiduelles* chapeauté par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ).

Fier membre affilié à la FIHOQ

L'AJQ, comme onze autres associations, est membre de la Fédération Interdisciplinaire de l'Horticulture Ornementale du Québec (FIHOQ). L'AJQ, à l'instar des onze autres associations, voit son affiliation avec la FIHOQ comme un moyen d'accroître et d'affirmer sa représentativité auprès de plusieurs intervenants.

L'industrie de l'horticulture ornementale compte près de 5000 entreprises réparties dans trois grands secteurs : la production, la commercialisation et les services. Ces entreprises génèrent un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de dollars et emploient plus de 40 000 personnes. La FIHOQ est le seul organisme reconnu comme la porte-parole officielle pour l'ensemble de l'industrie de l'horticulture ornementale au Québec. L'AJQ est fière d'être associée à la FIHOQ.

Cette affiliation à la FIHOQ est volontaire et motivée par l'efficacité qu'offre cette structure fédérative dynamique. D'ailleurs, l'AJQ s'investit dans les activités de la FIHOQ en prenant part, entre autres choses, aux travaux de différents comités, mis sur pied par la Fédération, tels que le comité environnement et le comité vie associative, de même qu'aux travaux des comités de travail sur la gestion de l'eau et sur l'implantation et l'entretien d'un gazon durable.

Puisqu'elle est la porte-parole officielle de l'industrie de l'horticulture ornementale au Québec, la FIHOQ exposera à la Commission, lors des audiences nationales de la fin de l'été, les préoccupations, défis et espoirs de l'ensemble des secteurs de la production, de la commercialisation et des services de l'horticulture ornementale.

Une économie en constante évolution

Le secteur des services en horticulture ornementale a connu une croissance constante durant les dix dernières années. Le secteur de la commercialisation est celui qui entretient, distribue et vend les végétaux d'ornement produits par les secteurs de la production. Ce secteur est comparable aux services de la distribution et de la transformation, qui sont partie intégrante de la chaîne des valeurs de l'agriculture.

Le sous-secteur des jardineries, comme les deux autres associations de commercialisation, n'est malheureusement pas encore reconnu par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Pourtant, ce sont les jardineries qui ont un contact direct avec les consommateurs et qui assurent la vente des produits des producteurs québécois de végétaux d'ornement. Le personnel des jardineries possède toutes les connaissances pour conseiller les consommateurs sur l'entretien et la croissance des plantes.

Aussi, bien que ce sous-secteur n'ait cessé de croître durant les dix dernières années pour atteindre près de deux millions de consommateurs, il doit composer aujourd'hui avec une concurrence de plus en plus féroce de la part des grandes surfaces.

Mentionnons que le secteur de la commercialisation regroupe trois associations affiliées à la FIHOQ : l'Association des jardineries du Québec (AJQ), l'Association québécoise des fournisseurs en horticulture (AQFH), et le Réseau de développement de l'industrie florale (RDIF – fleuristeries). Ajoutons que les jardineries sont certainement au cœur du développement de l'industrie de l'horticulture ornementale au Québec.

Une croissance constante...

L'Association des jardineries du Québec (AJQ) dénombre actuellement 441 jardineries situées sur tout le territoire québécois, dont le chiffre d'affaires global atteint plus de 375 millions \$.

En 1999, une étude portant sur la structure des emplois en horticulture ornementale (commercialisation et services) évaluait à un peu plus de 300 le nombre de centres-jardin au Québec. La même étude estimait à près de 5000 le nombre d'emplois créés par les jardineries au Québec. Mentionnons qu'il s'agit ici de données approximatives car, n'étant pas reconnus par le MAPAQ, il est très difficile d'obtenir des chiffres précis sur l'évolution et le développement des centres-jardin au Québec, ces derniers étant intégrés aux statistiques gouvernementales des commerces de détails.

D'autre part, Statistique Canada révèle que les dépenses moyennes par ménage en matière de produits du jardinage ont connu une augmentation annuelle moyenne de près de 3,4 %, entre 1999 et 2004, portant ainsi les montants réels de consommation par ménage de 245 \$ à 301 \$. Durant la même période, l'Ontario connaissait une croissance annuelle de près de 3 %, alors que la moyenne canadienne se situait à 2,5 %. On note toutefois que les montants réels de dépenses par ménage sont plus élevés en Ontario (356 \$ en 1999 et 426 \$ en 2004) et au Canada (314 \$ en 1999 et 366 \$ en 2004).

Les résultats d'une étude, menée l'été dernier auprès des consommateurs québécois pour le compte de la Table filière de l'horticulture ornementale et intitulée « *Étude de perception et de consommation des produits et services d'horticulture ornementale* » (annexe 1), démontrent que la croissance se poursuivra encore quelques années au Québec. Toutefois, au Québec nous n'avons aucune donnée nous permettant d'évaluer l'impact qu'entraînera l'évolution démographique sur l'industrie de l'horticulture ornementale : vieillissement de la population, nouvelles générations, nouvelles tendances. Les centres-jardin sont inquiets et sont préoccupés par les répercussions que pourrait entraîner cette évolution démographique et souhaitent en savoir davantage.

Il est donc important, voire primordial, que l'industrie de l'horticulture ornementale au Québec soit soutenue dans la recherche, le développement et le marketing afin qu'elle puisse se donner tous les moyens nécessaires pour sensibiliser les nouvelles générations aux nombreux bienfaits du jardinage, tout en offrant des produits et des services qui répondent davantage aux besoins de ces derniers : étude de marché, plan marketing, promotion générique.

L'étude réalisée par la Table filière montre également que les consommateurs choisissent leurs lieux d'achat de produits de l'horticulture ornementale en fonction de la qualité des produits, du choix disponible, du prix et de la proximité du domicile. Bien que les jardineries traditionnelles remportent la palme en matière de qualité et de choix des produits, les consommateurs se tournent vers les grandes surfaces lorsqu'il s'agit du prix de certains produits et de la proximité du domicile familial. De plus, cette étude a démontré que la décision d'achat en horticulture ornementale est davantage impulsive que raisonnée : on achète une ambiance, un coup de cœur, une couleur, une odeur, un agencement. Pour faire face à une concurrence croissante et de plus en plus féroce, les jardineries doivent donc faire preuve de beaucoup de créativité et d'imagination.

En fait, les centres-jardin sont des commerces de détail où le « détail » est primordial. Tout doit être pris en considération : l'aménagement des étalages, la présentation et la mise en valeur des produits, l'aménagement des lieux de vente, l'affichage et l'étiquetage des produits (description, entretien, produits), l'accompagnement des consommateurs, la création d'ambiance, l'animation.

Les propriétaires de jardineries se sentent souvent démunis lorsqu'il s'agit de mise en marché, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur magasin. Comme les centres-jardin ne sont pas reconnus par le MAPAQ, ils ne peuvent bénéficier d'aucun programme qui pourrait les soutenir en matière de mise en marché, de communication ou de marketing.

L'horticulture ornementale nourrit l'âme

Si les plantes sont essentielles à la vie, l'horticulture ornementale est saine pour la vie! L'horticulture ornementale est donc l'un des plus beaux secteurs économiques qui existent, mais c'est surtout l'une des industries les plus vertes, puisque c'est cette industrie qui cultive, plante, entretient, aménage et vend les végétaux d'ornement.

Parce qu'elles produisent de l'oxygène, les plantes sont essentielles à la vie. En plus de produire de l'oxygène, les plantes ornementales absorbent parmi les pires polluants atmosphériques dont le dioxyde de carbone... Ainsi, l'industrie de l'horticulture ornementale représente une des solutions au réchauffement de notre planète.

Au Québec, c'est au début des années 70 que l'horticulture ornementale est devenue une véritable industrie. Depuis lors, l'industrie n'a cessé de se développer. Aujourd'hui, on évalue à deux millions le nombre de consommateurs intéressés par les produits et les services de l'horticulture ornementale au Québec.

Pourquoi tant d'engouement? Parce que les plantes et la pratique de l'horticulture ornementale ont de nombreux bienfaits sur la société, la santé humaine ainsi que sur la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Bienfaits des plantes

Embellissement de l'environnement

- Les plantes embellissent l'environnement. À ce sujet, de nombreuses études ont démontré l'importance de la beauté des paysages sur le bien-être des humains;
- De même, alors que l'agriculture comestible nourrit l'estomac, l'horticulture ornementale nourrit l'âme.

De façon générale, la présence des plantes :

- rend les gens heureux;
- diminue le niveau de stress;
- et tempère les sentiments négatifs comme l'anxiété, la peur, la colère, la déprime et la tristesse.

Bienfaits sur la santé

D'autres études ont également démontré que la présence de plantes dans les bureaux et les écoles :

- diminue considérablement (17 %) l'incidence des maladies et des maux comme le rhume, la grippe, les maux de tête et les allergies, contribuant ainsi à la diminution du taux d'absentéisme;
- augmente la productivité et la créativité;
- constitue un outil pédagogique extraordinaire.

Suite à une intervention chirurgicale, d'autres études ont démontré que la présence de plantes dans la chambre des patients ou la vue d'arbres dans les fenêtres de la chambre des patients :

- diminue la durée de convalescence;
- réduit les problèmes post-opératoires;
- réduit la fréquence et la quantité d'analgésiques requis;
- procure des effets positifs sur le moral des patients.

La présence d'arbres et de plantes dans les villes :

- calme et apaise les citoyens;
- diminue le taux de criminalité;
- rend l'environnement plus « humain »;
- diminue l'agressivité architecturale des édifices;
- attire davantage les touristes.

Le jardinage :

- représente un excellent ANTISTRESS;
- permet de demeurer en contact avec la nature;
- représente une activité physique accessible pour tous les groupes d'âges...;
- constitue une activité familiale intéressante;
- permet d'exprimer sa créativité.

Bienfaits sur l'environnement

L'horticulture ornementale a également un très grand impact positif sur l'environnement. De très nombreuses études ont été menées à cet égard.

- Ce sont les plantes qui produisent l'oxygène. Sans plante, il n'y aurait tout simplement pas de vie sur terre. À titre d'exemple, *une pelouse de 232,25m² produit l'oxygène pour une famille de 4 personnes.*
- Les plantes accroissent la qualité de l'air et la purifient (poussière et toxines).
Exemple : *Les plantes absorbent les pires polluants atmosphériques tels que CO₂, SO₂, ozone, fluorure d'hydrogène, nitrate de peroxyacétil, etc.*
Aussi, 4047m² de gazon absorbent des centaines de livres de SO₂ /an.
- Les plantes réduisent les gaz à effet de serre. L'industrie de l'horticulture ornementale représente donc une solution réelle au protocole de Kyoto !
À titre d'exemple : *Un seul arbre absorbe plusieurs tonnes de CO₂ au cours de sa vie. Imaginons un aménagement paysager...*
- Les plantes augmentent le taux d'humidité.
Ex. : *4047m² de pelouse donnent 10 000 litres d'eau à l'atmosphère par année.*
- Les plantes abaissent la température de l'air.
Ex. : *L'été, lors de journées ensoleillées, le gazon a 27° F de moins que l'asphalte et 14° F de moins que le trottoir.*
- Les plantes diminuent l'érosion
Ex. : *Dans le cas d'un gazon en pente de 9 à 14 %, avec 7,62 cm d'eau, aucune érosion ne se produit. De plus, on parle beaucoup du problème des algues bleues dans nos lacs. À ce sujet, comme le gazon retient le phosphore, il pourrait représenter une alternative à court terme dans la lutte aux cyanobactéries (algues bleues), le temps de revégétaliser les berges et laisser les végétaux reprendre leur place.*

L'engouement pour l'horticulture ornementale témoigne de son utilité en milieu urbain et de son importance au plan environnemental. L'horticulture ornementale ne répond plus simplement à un désir d'esthétisme ou de tendance : si l'agriculture nourrit les humains, on peut dire que l'horticulture ornementale nourrit l'âme et la terre.

Les jardineries, tout comme les autres entreprises de commercialisation en horticulture ornementale, doivent être reconnues par le MAPAQ comme étant un élément essentiel à la commercialisation, la distribution, la transformation et l'entretien des produits (en magasin) de nos producteurs québécois de végétaux d'ornement.

En agriculture, on reconnaît le secteur de la distribution et de la transformation. L'équivalent de la distribution et de la transformation en horticulture ornementale est le secteur de la commercialisation. Le fait que les secteurs de la commercialisation et des services ne soient pas reconnus par le MAPAQ comme faisant partie intégrante de l'industrie constitue un frein au développement de l'industrie.

Enjeux/problématiques

1. Reconnaissance

➤ L'industrie de l'horticulture ornementale

L'horticulture ornementale appartient au monde du « non comestible » et donc, fait partie des productions agricoles non traditionnelles, et ce, depuis plus de 5 000 ans !

En 1988, avec l'élaboration du plan d'intervention intégrée en horticulture ornementale, le gouvernement reconnaissait officiellement l'industrie comme un secteur important de l'agriculture. Toutefois, depuis cette date, il arrive encore qu'on nous oublie.

En effet, à plusieurs reprises au cours des années, diverses consultations du milieu agricole ont eu lieu sans que l'industrie de l'horticulture ornementale soit invitée à siéger autour de la table. Le *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 du gouvernement du Québec* est un exemple. Ce plan, sous l'égide du ministère de la Santé, vise à **faciliter l'adoption et le maintien**, à long terme, de saines habitudes alimentaires et un mode de vie physiquement actif. De son côté, le MAPAQ a produit son propre plan en matière de saines habitudes de vie et de prévention des problèmes de poids. Malheureusement, nulle part dans le document on présente les bienfaits des végétaux et du jardinage sur la santé humaine, mentale et physique. L'horticulture ornementale a été complètement oubliée ! On s'en est tenu à l'aspect comestible.... Pourtant, l'horticulture ornementale nourrit l'âme et l'esprit des humains. De plus, le jardinage est une excellente activité physique.

De tels exemples sont communs. L'AJQ est une association affiliée à la FIHOQ. La FIHOQ est la porte-parole de l'industrie de l'horticulture ornementale. Lorsqu'il y a des consultations effectuées par des instances gouvernementales qui peuvent, de surcroît, avoir des répercussions sur notre secteur, nous demandons au gouvernement de contacter la FIHOQ et de l'en informer. La FIHOQ représente le sous-secteur des jardineries et c'est cette fédération qui nous écoute, consulte et connaît nos besoins et attentes. Nous travaillons en étroite collaboration avec elle et participons aux nombreux comités de travail.

Étant une jeune industrie, nous n'étions pas présents autour des tables il y a 35 ans; mais nous y sommes maintenant, et nous souhaitons que nos recommandations soient entendues !

Recommandation : Nous souhaitons obtenir des instances gouvernementales la reconnaissance officielle de l'industrie de l'horticulture ornementale, incluant le sous-secteur des jardineries, et nous souhaitons obtenir des appuis non équivoques pour rehausser sa crédibilité et favoriser son développement.

Recommandation : Lorsqu'il y a des consultations effectuées par des instances gouvernementales qui peuvent avoir des répercussions sur notre secteur, nous demandons au gouvernement, et notamment au MAPAQ, de contacter directement la FIHOQ, de l'informer du dossier en cours et de la consulter au nom des jardineries et de l'ensemble des entreprises de l'industrie de l'horticulture ornementale.

➤ L'Association et le secteur de la commercialisation

Les centres-jardin sont au cœur du développement de l'industrie de l'horticulture ornementale au Québec. Ce sont les centres-jardin qui mettent en marché les produits de l'horticulture ornementale auprès des consommateurs québécois. Ainsi, ils agissent tant au plan de la distribution qu'au plan de la commercialisation sur le marché interne.

Malgré son importante contribution au développement de l'industrie de l'horticulture ornementale au Québec, les jardineries ne sont pas reconnues par le MAPAQ comme faisant partie intégrante de l'industrie, au même titre que le sont les entreprises de distribution et de transformation en agriculture et en agroalimentaire.

Cette situation fait en sorte que l'Association des jardineries du Québec (AJQ) n'est admissible à aucun programme disponible au MAPAQ, tant au plan de la formation, de la promotion, des communications, de la gestion que de la mise en marché et du marketing, pour soutenir ses membres et leur permettre de faire face à la concurrence et à l'évolution démographique.

Les entreprises agricoles bénéficient d'un plan conjoint permettant aux associations qui les représentent d'effectuer des promotions génériques. Les entreprises de l'industrie de l'horticulture ornementale ne bénéficient d'aucun programme de ce genre. Ainsi, les végétaux d'ornement produits au Québec, bien que plus résistants et mieux adaptés à notre climat que les produits étrangers, sont méconnus des consommateurs.

Recommandation : Nous proposons que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) reconnaisse les jardineries, ainsi que toutes les entreprises du secteur de la commercialisation, comme faisant partie intégrante de l'industrie de l'horticulture ornementale au même titre qu'il reconnaît les entreprises de distribution et de transformation en agriculture et agroalimentaire.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ soutienne financièrement et techniquement l'Association des jardineries du Québec dans l'élaboration et la réalisation de formations destinées aux propriétaires et aux employés des centres jardin.

2. Promotion et développement de marché

➤ Promotion et mise en marché des produits québécois

Comme nous l'avons mentionné précédemment, il n'existe aucun programme permettant à l'industrie de l'horticulture ornementale de promouvoir les produits québécois. Aussi, contrairement à plusieurs produits agricoles, il n'existe aucune réglementation permettant de protéger les produits québécois. C'est la loi du libre marché et de la libre concurrence.

L'industrie de l'horticulture ornementale ne s'oppose pas à cette libre concurrence; toutefois, pour faire face à cette libre concurrence et dans une perspective de développement durable, il est primordial que l'on fasse connaître les végétaux d'ornement produits au Québec.

Actuellement, l'envahissement du marché québécois par les produits étrangers - à moindre coût mais moins résistants et moins adaptés à notre climat - décourage les consommateurs à jardiner et les producteurs à développer de nouveaux produits.

Enfin, nous ne connaissons pas encore l'impact qu'entraînera l'évolution démographique sur le développement de l'horticulture ornementale au Québec. Cependant, après avoir connu une croissance constante, les jardineries sont préoccupées par l'arrivée de cette nouvelle génération de consommateurs.

Au Québec, l'industrie de l'horticulture ornementale continue de progresser, mais pour combien de temps encore? Il est essentiel que l'industrie soit proactive et alimente l'engouement des consommateurs québécois, et sensibilise les nouvelles générations aux bienfaits de l'horticulture ornementale. De plus, l'horticulture ornementale est l'une des solutions au réchauffement de la planète; il est donc important de sensibiliser la population à ce sujet.

La Hollande est souvent citée en exemple pour le dynamisme de son industrie de l'horticulture ornementale. Ce dynamisme s'explique en grande partie par le fait que l'industrie bénéficie d'une formule de financement collectif qui lui permet de réaliser des campagnes de promotion et de publicité mettant en valeur les végétaux d'ornement qui sont produits par ses producteurs.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ soutienne financièrement et techniquement la Fédération interdisciplinaire en horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) dans la promotion des produits québécois en horticulture ornementale par la conception et la réalisation de publicité générique.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ soutienne financièrement et techniquement la FIHOQ dans la conception et la réalisation d'une campagne de promotion et de sensibilisation des consommateurs face aux bienfaits de l'horticulture ornementale et du jardinage.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ soutienne financièrement et techniquement l'AJQ dans l'élaboration et la réalisation de formation visant à soutenir les centres-jardin dans la mise en marché des produits québécois.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ, avec la participation de la FIHOQ, répertorie les formes de financement collectif existantes ici et ailleurs dans le monde, et évalue une formule qui pourrait être adaptée à l'industrie de l'horticulture ornementale au Québec. Cette formule pourrait être gérée par la FIHOQ, laquelle a été créée, il y a 30 ans, à la demande du MAPAQ pour devenir la seule porte-parole officielle de l'industrie de l'horticulture ornementale.

➤ Développement de marché

Le MAPAQ, de concert avec six autres membres fondateurs dont la FIHOQ, a mis sur pied un programme de classification horticole des municipalités qui atteste du niveau de verdissement et de la qualité des aménagements paysagers des municipalités québécoises. La cote de classification, s'étalant de 1 à 5 fleurons, est valable pour trois ans.

Ce programme très novateur contribue à offrir aux municipalités des retombées tant aux plans social et culturel, qu'aux plans économique et environnemental, le tout dans une perspective de développement durable. L'AJQ appuie ce projet et croit qu'il aura des retombées durables sur le développement de l'horticulture ornementale au Québec.

Nous croyons fortement aux objectifs de ce programme qui favorisera l'embellissement des municipalités et, conséquemment, l'achat et la plantation de végétaux et de produits de l'horticulture ornementale. C'est un projet structurant pour le développement de notre industrie. De plus, la participation de la FIHOQ aux Fleurons du Québec permet un rapprochement positif et la création d'une synergie entre le monde municipal et l'industrie de l'horticulture ornementale. Nous sommes convaincus que ce rapprochement entraînera des retombées positives sur les trois secteurs de l'industrie de l'horticulture ornementale, dont fait partie le sous-secteur des jardineries.

De la même façon, l'AJQ considère essentiel que les trois secteurs de l'industrie de l'horticulture ornementale (production, commercialisation, services) puissent travailler en collaboration et développer des projets communs et structurants de développement.

Pour assurer la promotion et le développement de l'industrie, il faudra, selon nous, que le MAPAQ reconnaisse les trois secteurs de l'industrie de l'horticulture ornementale, de la même façon qu'ils sont reconnus en agriculture et en agroalimentaire. À ce titre, la Table filière de l'horticulture ornementale, dont la gestion est assumée par la FIHOQ, est actuellement le seul lieu de concertation et de partenariat regroupant les trois secteurs de l'industrie de l'horticulture ornementale au Québec.

La FIHOQ, tout comme la Table filière, représente l'ensemble des secteurs de l'industrie de l'horticulture ornementale. C'est d'ailleurs la Fédération qui s'occupe actuellement de la gestion de la Table filière.

Recommandation: Nous demandons au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de continuer à investir des fonds et ce, de façon récurrente, dans le programme « *Les Fleurons du Québec* », lequel programme n'a pas encore atteint son plein essor et qui est déjà reconnu comme la référence nationale en matière de classification des municipalités.

Recommandation : Nous demandons au MAPAQ de continuer à investir des fonds et ce, de façon récurrente, dans la filière de l'horticulture ornementale que ce soit par le biais de la Table filière ou par le biais de la FIHOQ, laquelle représente dans les faits l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie de l'horticulture ornementale.

3. Main-d'œuvre et formation

➤ Saisonnalité des emplois

Le travail dans les jardineries débute habituellement en avril, suivi d'une période plus intense en mai et juin, période durant laquelle une grande quantité des ventes sont réalisées auprès des consommateurs.

La majorité des jardineries offrent leurs services jusqu'à la fin de l'automne, et certaines entreprises offrent des produits et services à l'année.

Notre secteur est considéré comme un secteur atypique puisqu'il ne correspond pas à un type d'emploi s'effectuant à l'année avec une prestation de travail de moins de 40 heures par semaine.

Les modèles statistiques nous démontrent d'ailleurs que nos emplois de type atypique ne sont pas des secteurs attrayants puisqu'ils génèrent des « chômeurs » durant la saison morte. Les conseillers en orientation et les conseillers en emploi tiennent compte de ces données dans leur processus d'information aux candidats à la formation professionnelle et technique en horticulture ornementale. Un sondage réalisé auprès d'étudiants de nos programmes démontre d'ailleurs qu'ils ont été fortement découragés à s'inscrire à nos programmes puisqu'ils se prédestinaient à un emploi saisonnier. Or, il est démontré que plus les gens sont spécialisés dans le secteur, plus ils ont accès aux emplois de longue durée et aux emplois permanents.

Il n'en demeure pas moins que les activités du secteur des jardineries sont peu présentes durant la période hivernale au Québec. Ce constat, d'une évidence élémentaire, a pourtant des conséquences désastreuses sur l'attrait de la main-d'œuvre ainsi que sur sa rétention. Les statistiques démontrent un taux de roulement dans nos entreprises, mais on oublie d'évaluer l'impact de nos programmes sociaux et de leur application pour nos travailleurs. En période de chômage, nos travailleurs subissent les pressions gouvernementales pour changer d'emploi dans un secteur où les emplois seront permanents « à l'année ». Or nos emplois sont permanents mais saisonniers, ce qui leur confère un caractère atypique.

Le secteur de l'horticulture ornementale a expérimenté des mesures de stabilisation des emplois de manière à permettre le prolongement des périodes de travail en se jumelant avec des entreprises d'autres secteurs dont les périodes sont complémentaires. Les mesures gouvernementales ne permettent cependant pas l'expérimentation de ce type de mesure et le support ne peut être accordé aux projets dits récurrents, même s'ils sont efficaces. Dans un contexte où la rareté de main-d'œuvre s'annonce croissante pour tous les secteurs, on ne peut se permettre de perdre des travailleurs compétents parce qu'ils subissent la menace d'une coupure de chèque d'assurance-emploi s'ils ne changent pas de secteur.

Le secteur des jardineries a également instauré depuis 3 ans un projet pour intégrer en emploi des travailleurs de 55 ans et plus pour des postes de conseillers-vendeurs dans les jardineries. Ce projet permet de stabiliser la main-d'œuvre et de recruter des travailleurs qui sont passionnés d'horticulture. Le financement d'une telle initiative qualifiée « d'histoire à succès » est cependant compromis par le seul fait de sa récurrence.

Recommandation : Nous recommandons que la Commission invite le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral à moduler leurs programmes et leurs interventions aux nouvelles réalités du marché du travail générant des emplois de type atypique.

Recommandation : Nous recommandons que soient offertes des conditions favorables à la formation continue durant les périodes de chômage.

Recommandation : Nous recommandons que le gouvernement provincial offre du support aux mesures de stabilisation des emplois et que ces mesures soient soutenues de façon continue, de même que pour des mesures visant les clientèles cibles vivant davantage de contraintes à l'emploi.

➤ La formation initiale

Le programme de formation professionnelle « Horticulture ornementale» a fait l'objet d'une révision par le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport. Malgré le fait que toutes les étapes d'approbation du nouveau programme aient été complétées, il appert que notre secteur ne soit pas priorisé par le gouvernement et que les centres de formation doivent continuer à enseigner un programme qui date de plus de 15 ans.

Nous recommandons que le nouveau programme en « Horticulture et Jardinerie » soit implanté dans les plus brefs délais, avec les budgets requis à son implantation, de manière à répondre aux nouvelles réalités du marché du travail.

➤ La formation continue

Les besoins de formation sont nombreux mais le support pour le développement et la disponibilité d'activités de formation sont nettement insuffisants. Le Fond national de formation de la main-d'oeuvre (FNFMO) est en très grande partie inaccessible à nos entreprises puisque leur masse salariale est inférieure aux critères d'assujettissement.

Nos entreprises ne peuvent également faire appel au Plan de soutien en formation agricole (PSFA), puisque ce programme est réservé exclusivement au secteur de la production agricole.

Ce modèle en agriculture a d'ailleurs démontré son efficacité et sa pertinence pour les petites entreprises réparties sur l'ensemble du territoire québécois. Un tel type de programme pourrait être élargi aux entreprises de notre secteur en créant une alliance entre les ministères et l'UPA, de manière à ne pas pénaliser le secteur agricole, mais dans un esprit de consolidation des ressources régionales avec une offre de services élargie.

Recommandation : Nous recommandons que le MAPAQ, le MELS et Emploi-Québec contribuent à la bonification et à l'élargissement du PSFA aux entreprises du secteur de l'horticulture ornementale.

Le secteur de l'horticulture ornementale a, de plus, bénéficié en 1996 d'une enveloppe du MAPAQ pour créer le Fonds de formation professionnelle en horticulture (FFPH) visant à appuyer les initiatives de formation novatrices ne pouvant être financées par la voie de programmes gouvernementaux traditionnels. Ce fonds de départ de 320 000 \$ a été bonifié d'investissements d'entreprises du secteur de manière à financer le développement de nouvelles activités de formation continue à caractère sectoriel. Il est en effet indispensable d'avoir accès à ce type d'initiatives pour demeurer compétitif. Ce fonds a donc été dédié, durant plus de 10 ans, au développement de nouvelles activités de formation continue tout en impliquant les entreprises dans le financement des coûts d'inscription aux activités de formation.

Recommandation : Nous recommandons que le MAPAQ investisse dans le Fonds de formation professionnelle en horticulture (FFPH) pour développer des activités de formation continue en horticulture ornementale permettant ainsi un accès continu à de nouveaux savoirs.

➤ Relève

Nous ne connaissons pas la relève en horticulture ornementale, ni la future relève, et nous désirons les connaître. Le MAPAQ effectue présentement une enquête sur le portrait de la relève dans les entreprises agricoles. Il serait souhaitable que les secteurs de la commercialisation et des services en horticulture ornementale fassent partie de cette enquête afin que la FIHOQ puisse avoir accès à ces données ainsi que toutes les associations directement concernées. Ces informations permettront à la FIHOQ de mieux connaître la relève afin de les inviter à s'impliquer dans le développement de leur industrie.

Enfin, certains jeunes de la relève de l'horticulture ornementale ont souligné à la FIHOQ leur besoin de mentorat et ont également mentionné l'importance d'obtenir un accompagnement spécial auprès des institutions financières. Ils se sentent démunis face au milieu financier et savent que leur cote n'est pas très « élevée » lorsqu'ils débutent. Ils ont besoin d'un appui spécial adapté à leurs besoins, et d'oreilles attentives de la part des institutions financières. Ce sont nos entrepreneurs de demain.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ ajoute les secteurs de la commercialisation et des services de l'horticulture ornementale dans son enquête portant sur le portrait de la relève en agriculture et qu'il donne accès à l'AJQ, à la FIHOQ et aux associations concernées, aux résultats découlant de cette enquête.

Recommandation : Nous proposons au MAPAQ de mettre sur pied un service spécial dédié aux gens de la relève. Ce service viserait à les encadrer et à leur fournir les outils nécessaires facilitant leurs approches auprès des institutions bancaires. Des formations pourraient être offertes sur la présentation d'un dossier de prêt, ou pour l'élaboration d'un plan d'affaires.

Recommandation : Nous proposons au MAPAQ de mettre sur pied un programme d'aide financière dédié aux jeunes de la relève agricole dont l'objectif serait de leur fournir une partie de l'aide financière requise pour couvrir les frais de consultant ou de mentorat pour les accompagner dans le démarrage d'entreprises, de projets, etc. La formule serait

adaptable selon les besoins : par exemple, une subvention pour l'embauche de consultants ou des prêts remboursables en fonction de la rentabilité éventuelle des projets.

➤ Future relève

Par ailleurs, il serait intéressant que le milieu de l'éducation amène les élèves, dès la fin du niveau primaire et le début du niveau secondaire, à connaître l'industrie de l'horticulture ornementale et les avenues professionnelles qu'elle propose.

Recommandation : Nous proposons que le ministère de l'Éducation du Québec encourage sa clientèle, dans le cadre de la nouvelle approche de l'école orientante, à s'intéresser à l'horticulture ornementale comme parcours professionnel prometteur et enrichissant.

Recommandation : Nous proposons que le ministère de l'Éducation incite et soutienne financièrement les commissions scolaires à supporter des projets de revitalisation des cours d'école, en partenariat avec l'industrie et la FIHOQ, et qu'il encourage l'implication concrète des élèves dans ce genre de projet.

4. Développement technologique et économique

➤ Développement technologique

Comme nous l'avons présenté dans un chapitre précédent, les plantes, les arbres et les arbustes sont essentiels à la vie et contribuent largement au bien-être des humains et à l'amélioration de notre environnement. À ce titre, l'industrie de l'horticulture ornementale représente, selon nous, une des solutions concrètes au réchauffement de la planète et un des moyens accessibles pour atteindre les objectifs du protocole de Kyoto.

En horticulture ornementale, contrairement à l'agriculture et à l'agroalimentaire, seul le secteur de la production est reconnu par le MAPAQ. Cette situation fait en sorte que les entreprises des secteurs de la commercialisation et des services ne peuvent bénéficier d'aucune ressource financière leur permettant de faire du développement, de la recherche, de la promotion de nouvelles pratiques culturales ou de l'expérimentation de nouveaux produits.

Les jardineries ont accès aux services-conseils techniques de l'Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO), le Centre d'expertise en production ornementale qui offre également des services-conseils en gestion aux propriétaires et au personnel des jardineries. L'IQDHO est un des rares centres de veille concurrentielle accrédités par le gouvernement du Québec. Depuis 15 ans, l'IQDHO a développé une imposante banque d'information technique qui soutient ses conseillers, et a bâti un important réseau de veille.

À titre de centre de veille reconnu par le gouvernement du Québec, l'IQDHO pouvait émettre des reçus pour fins de crédits d'impôt pour les services de veille rendus, mais voilà qu'il y a trois ans, le programme des crédits d'impôt à la veille a été aboli. Pourtant, c'était une excellente initiative pour inciter les entreprises de petite et moyenne tailles, qui ne

peuvent se prémunir de ressources internes pour effectuer leur veille, de pouvoir ainsi se prévaloir de services de veille à des coûts accessibles.

L’AJQ et ses membres sont heureux d’avoir accès aux services techniques de ce centre d’expertise unique au Québec, particulièrement en ce qui a trait au service de veille phytosanitaire.

D’autre part, l’AJQ ne peut compter sur aucun organisme actuellement pour l’accompagner dans son développement technologique. L’AJQ est en faveur de la mise en place du Centre d’innovation et de transfert technologique en horticulture (CITTH) que souhaite mettre sur pied le MAPAQ, en partenariat avec la FIHOQ et le Conseil québécois de l’horticulture. Ce centre devra s’assurer de faire le maillage entre les divers intervenants de l’innovation et ainsi déterminer les besoins, tout en évaluant les carences en innovation, lesquelles sont un frein au développement des secteurs horticoles dont fait partie le sous-secteur des jardineries. À ce chapitre, il serait également souhaitable que l’on favorise le maillage entre le milieu universitaire et les propriétaires de jardineries afin de promouvoir la recherche en matière de gestion de l’eau, d’économie d’énergie, d’expérimentation, d’entretien des végétaux et de veille phytosanitaire.

Pour répondre aux besoins des consommateurs, les jardineries introduisent régulièrement des nouveaux végétaux sur leurs étalages. Quelle sera la résistance de ces nouveaux produits aux insectes et aux maladies ? Quel sera l’entretien nécessaire pour garder ces végétaux en santé ? Quelle sera leur performance au jardin ?

Selon l’étude de la Table filière (en annexe), les consommateurs choisissent des végétaux ayant besoin de peu d’entretien et résistant aux maladies. D’autre part, dans une perspective de développement durable, les jardineries doivent offrir des végétaux qui sont adaptés au climat, selon les régions. Actuellement, les jardineries disposent de peu d’information quant à la performance « post récolte » des végétaux nouvellement introduits sur le marché. Très peu de ces variétés ont été expérimentées au Québec pour leur performance au jardin. Il existe peu de jardins d’essais régionaux pour tester (post récolte) le comportement des nouveaux végétaux dans les différentes régions du Québec. Le seul jardin d’essais intégrant l’évaluation des consommateurs et des experts existant au Québec est celui du programme « *Les Exceptionnelles* », situé à Saint-Hyacinthe. L’Université Laval et un fournisseur de l’industrie représentent les deux autres lieux d’expérimentation avec jardins d’essais au Québec.

Recommandation : Nous proposons que, par le biais de la FIHOQ, les associations regroupant les entreprises de commercialisation en horticulture ornementale, dont l’Association des jardineries du Québec, puissent bénéficier de programmes de subvention leur permettant d’effectuer du développement, de l’expérimentation et de la promotion.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ continue de soutenir financièrement et ce, de façon récurrente, l’Institut québécois de développement en horticulture ornementale (IQDHO) afin que l’organisme puisse poursuivre son soutien technique auprès des entreprises de l’industrie de l’horticulture ornementale.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ soutienne financièrement et techniquement la recherche et l'expérimentation en matière de gestion de l'eau, d'économie d'énergie, d'entretien des végétaux, et de marketing, et qu'il encourage les projets de recherche réalisés en partenariat entre les chercheurs universitaires et les entreprises de l'industrie de l'horticulture ornementale.

Recommandation : Nous proposons que le gouvernement du Québec remette en place le programme des crédits d'impôts à la veille qui permettait ainsi aux petites et moyennes entreprises d'accéder à ces services. De même, nous recommandons au gouvernement du Québec de maintenir la formule des crédits d'impôts pour la recherche et développement dans les entreprises.

Recommandation : Nous proposons que le gouvernement du Québec soutienne financièrement des jardins d'essais pour l'expérimentation de nouvelles variétés de plantes annuelles, de plantes vivaces, d'arbres et d'arbustes et ce, de façon régionale.

➤ Développement économique

Les propriétaires de centres-jardin sont reconnus comme faisant partie des meilleurs gestionnaires de commerces de détail au Québec, voire au Canada. En effet, si l'on considère que les jardineries réalisent environ 70 % de leur chiffre d'affaires sur une période très courte de l'année, ce qui met énormément de pression sur les gestionnaires de centres-jardin. À ce titre, ceux-ci sont de beaux exemples de performance sur le plan de la planification, de l'organisation et de l'efficacité.

Pour demeurer efficaces, pour poursuivre leur développement et pour demeurer concurrentiels, les centres-jardin doivent se doter de systèmes de gestion informatique des plus puissants et performants : gestion des inventaires, gestion du personnel, gestion des dépenses, gestion des ventes, établissement des coûts de revient, augmentation des marges bénéficiaires, etc.

Malgré la performance de nos gestionnaires, ces derniers manquent de ressources, mais surtout des outils nécessaires pour accroître et développer davantage leur efficacité : étude comparative, développement de logiciel de gestion, formation, etc.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ soutienne financièrement et techniquement l'Association des jardineries du Québec, par le biais de sa Fédération, dans l'élaboration et la réalisation d'un programme de formation en gestion, de même que dans la conception et la production de systèmes de gestion informatique qui répondent à tous les besoins de gestion des centres-jardin.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ soutienne financièrement et techniquement l'AJQ et la FIHOQ dans la conception et la mise en ligne d'un site Web unique pour l'ensemble de l'horticulture ornementale, permettant aux consommateurs d'obtenir des informations à un seul endroit et aux entreprises de l'industrie, dont les jardineries, d'obtenir éventuellement du soutien en ligne.

5. Vecteur de changement

Comme nous le disions précédemment, les jardineries accueillent près de deux millions de consommateurs chaque année. Ainsi, les centres-jardin pourraient devenir des vecteurs de changement important, particulièrement en ce qui a trait à la promotion de pratiques plus environnementales et plus saines pour la santé.

Par le biais de ses centres-jardin, l'industrie de l'horticulture ornementale, déjà reconnue comme l'une des industries les plus vertes, pourrait contribuer à la sensibilisation de la population face, entre autres, aux bonnes pratiques environnementales, aux bienfaits du jardinage, à l'importance de la revégétalisation des berges, à la protection et à la conservation de l'eau.

Recommandation : Nous demandons au MAPAQ de sensibiliser les différents ministères concernés par l'agriculture et l'horticulture ornementale (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports, ministère de la Santé et des Services sociaux...) au fait que les centres-jardin pourraient devenir un lieu de sensibilisation, de promotion et de distribution auprès des citoyens du Québec (dépliants, signets, affiches et différents outils promotionnels) et qu'ils soient soutenus financièrement pour le faire, par le biais de la FIHOQ.

Conclusion

En conclusion, nous aimerions ajouter que l’AJQ souhaite que tous les secteurs de l’industrie de l’horticulture ornementale (production, commercialisation, services) soient reconnus comme faisant partie intégrante de l’agriculture au Québec.

Il arrive trop souvent que l’industrie de l’horticulture ornementale soit négligée, sinon oubliée, lorsqu’il est question d’agriculture au Québec. L’Association des jardineries du Québec est donc très heureuse de participer et de bénéficier de l’opportunité d’être entendue en audience publique.

Enfin, en agriculture et agroalimentaire, trois secteurs d’activités sont reconnus par le MAPAQ : la production, la distribution et la transformation, de même que les services de la restauration et de l’hôtellerie (SRH). La FIHOQ regroupe elle aussi trois secteurs d’activités : la production, la commercialisation (équivalent de la distribution) et les services (équivalent des SRH). L’ensemble de l’industrie de l’horticulture ornementale souhaite donc que ces trois secteurs d’activités soient reconnus au même titre qu’ils le sont en agriculture.

Pourquoi ne pas ajouter deux petites lettres à l’acronyme du MAPAQ : le « H » et le « O » ?

Nous espérons qu’au moment de la rédaction de son rapport, la Commission réservera une part importante de son analyse et de ses recommandations à notre industrie.

Acceptez, Madame et Messieurs, l’expression de nos meilleurs sentiments.

Association des jardineries du Québec (AJQ)



Lise Gauthier, présidente

28 mai 2007